



FORMULES TARIFAIRES		Familles imposables	Familles non-imposables
1 <sup>er</sup> enfant	Matin et soir	1.70 €	1.30 €
	Matin ou soir	1.10 €	0.90 €
	abonnement	17.00 €	13.00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	Matin et soir	1.20 €	0.80 €
	Matin ou soir	0.70 €	0.40 €
	abonnement	14.00 €	10.00 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	Matin et soir	0.50 €	0.20 €
	Matin ou soir	0.20 €	0.10 €
	abonnement	5.00 €	3.00 €

Depuis la rentrée 2015-2016 et sous directive de la CAF, il n'y a plus de gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Les familles non-imposables doivent fournir en début d'année scolaire leur feuille d'impôts sur les revenus de l'année N-2 (à la rentrée 2017/2018, fournir l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 - à partir de janvier 2018 ; fournir l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016).

Dans un souci d'équité sociale c'est la ligne « 14 » de l'avis d'impôt intitulée soit « impôt sur le revenu soumis au barème » soit « impôt sur le revenu après allègement au barème » qui sera pris en compte.

**Si aucun document n'est fourni ou si les documents sont incomplets, la facturation sera automatiquement faite sur la base du tarif imposable.**